

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	17.
Nombre de membres présents :	9

Date de 1ère convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage :

Présents :	Titulaires : DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GINOLLIN Pascal, POMMAT Dominique, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile. Suppléants (votant) : BEBERT Thierry,
Excusés :	Titulaires : BERTHOMIER Christian (pouvoir à Cécile TRAHAND), FERRARI Marcel (pouvoir à Sandra FERRARI), GALENE Pierre-Damien (pouvoir à Serge TICHKIEWITCH), GENNARO Alexandre (pouvoir à Dominique POMMAT), MOURIC Raphaële (pouvoir à Maryse Fabre), TURNAR Alexandra (pouvoir à Pascal GINOLLIN), VANIN Gaëtan (pouvoir à Régis DUMAZ).
Absents :	Titulaires : GOGNY Christian, LEOUTRE Jean-Marc. Suppléants : PIERRETON Christophe, REGAIRAZ Michel.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (compétences optionnelles)

BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

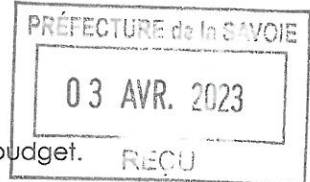
Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget alpin Aillons Margériaz,

Vu la délibération 12-22C du 13/04/2022 approuvant le budget primitif 2022

Vu la délibération 32-22C du 05/10/2022 approuvant la décision modificative N°1 2022

Vu la délibération 40-22C du 23/11/2022 approuvant la décision modificative N°2 2022

Vu la délibération 10-23C du 29 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022



Madame la Vice-Présidente expose au conseil syndical les conditions d'exécution du budget.

BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700)

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2022	-1 071 582,24	-193 317,67	-1 264 899,91
Recettes 2022	595 584,43	31 470,78	627 055,21
Résultat 2022	-475 997,81	-161 846,89	-637 844,70
Résultat antérieur reporté	-273,89	5 139,45	4 865,56
Résultat de clôture 2022	-476 271,70	-156 707,44	-632 979,14
R.A.R. en dépenses	-194 339,48		-194 339,48
R.A.R. en recettes	950 000,00		950 000,00
Résultat cumulé 2022	279 388,82	-156 707,44	122 681,38

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif au vote du compte administratif, Madame la Présidente quitte la séance et ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 pour le budget Alpin Aillons Margériaz (26700) conforme au compte de gestion.

Fait à La Féclaz, le 29 mars 2023



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	16
☞ Pour :	16
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.